



SOMMAIRE

- P.1/1 Quid de l'orientation et de la psychologie de l'éducation ?
P.2/2 Entretiens d'orientation
P.3/3,4,5 Compte-rendu de l'audience du 15 décembre 2006
P.4/6,7 Compte-rendu de l'audience du 20 décembre 2006

INFOS AUX COPSY

Quid de l'orientation et de la psychologie de l'éducation ?

Si l'orientation est dans le collimateur de notre ministère depuis longtemps, on observe depuis 2003 une montée en charge des attaques. Depuis la rentrée, les médias et les politiques n'ont eu de cesse de dénoncer les "erreurs de l'orientation", « l'inadaptation de ses professionnels et de leurs pratiques » pire, leur incapacité à entendre les réels besoins des usagers tant leur crispation catégorielle est importante ! Mais tout ça va changer, nos décideurs l'ont affirmé en s'appuyant sur les différents rapports de l'IGAENR : celui d'octobre 2005 sur l'orientation mais encore sur celui de novembre 2006. Or qu'observons nous sur le terrain sinon que si « l'orientation va mal » c'est en grande partie parce que :

- des centaines d'élèves ne trouvent pas de place dans les spécialités professionnelles qu'ils avaient choisies,
- qu'ils ne bénéficient pas toujours de l'encadrement pédagogique nécessaire à leur réussite par manque de moyens,
- que des élèves et des étudiants en difficulté ne peuvent se réorienter par absence d'offre de formation,
- que les taux d'échec et de sortie sans diplôme universitaire sont préoccupants et touchent particulièrement les publics les plus fragiles et les plus précaires.

Mais à qui la faute ?

- Qui veut réduire les dépenses de l'Etat sur le dos de son système scolaire ?
- Qui décide de la fermeture des classes, des options, des spécialités professionnelles ? Qui supprime des sections en lycées professionnels publics au profit de l'apprentissage ? Qui sabre les moyens (ZEP) destinés à prévenir l'échec et à le combattre dans les établissements ?
- Qui exige de tous les élèves et étudiants des trajectoires scolaires et universitaires "en ligne droite" en concevant un système qui ne leur permet pas le droit à "l'erreur d'aiguillage" ?
- Qui asphyxie les CIO et divise par 5 le recrutement des conseillers d'orientation-psychologue ? Qui décide de ne remplacer qu'un départ de co-psy sur 4 ?

Le ministère veut faire passer des projets et les justifie par des dysfonctionnements qu'il organise lui-même !

- Il met en place des parcours à deux vitesses
- Sous couvert de « partenariat » il facilite l'entrisme, dans les collèges et lycées, d'organisations professionnelles, d'associations, de services privés et leur délègue des missions éducatives (suivi, accompagnement, soutien...) que l'Etat ne veut plus garantir,
- Au prétexte de créer un "grand service public d'orientation", il organise la soustraction des CIO à la formation initiale en mutualisant leur moyens avec les organismes de l'emploi : il veut réorienter l'activité des co-psy vers l'insertion professionnelle.
- Il transfère sur les enseignants toute la préparation et le suivi de l'orientation des élèves par les professeurs...

C'est pourquoi nous devons, en cette période électorale et par l'action, continuer à organiser la lutte syndicale et exiger :

- **Le droit à une orientation éducative, progressive et continue qui ne soit pas uniquement pilotée par des débouchés locaux à court terme**
- **Une réforme des structures de l'Education nationale avec plus de passerelles entre les filières, des moyens pour les élèves et les étudiants en difficulté, des aides financières et un droit à l'erreur !**
- **Un véritable service public d'information, de psychologie et d'orientation, doté de co-psy beaucoup plus nombreux, et reconnu dans leur qualification de psychologues de l'Education Nationale**
- **Une articulation avec un vrai service public de l'aide à l'insertion et à la formation permanente**
- **Une programmation des recrutements pour aboutir à un doublement du nombre de co-psy et directeurs de CIO en 5 ans**
- **Des CIO revalorisés, dotés de moyens modernes adaptés à un accueil personnalisé.**

Entretiens d'orientation

Du bon usage des entretiens d'orientation

C'est dans un contexte extrêmement incertain quant à l'avenir de notre profession que la circulaire parue au BO du 21-12-2006 organise le transfert du « conseil en orientation » aux professeurs principaux des classes de troisième. La circulaire de rentrée 2007 étend ce dispositif aux classes de première..

Ces textes mettent en lumière les orientations et les projets du gouvernement, leur donnent un sens avant même la parution prévue pour fin février des conclusions des deux groupes de travail ministériels (Gachet et Chauvet).

Les entretiens d'orientation confiés aux professeurs sont une illustration des conceptions développées par l'administration pour laquelle psychologie et orientation sont dissociées. La psychologie est réservée aux élèves en grande difficulté ou relevant du handicap et l'orientation aux professeurs et aux branches professionnelles.

Nous pensons au contraire que l'action des conseillers d'orientation-psychologues doit continuer à être menée en direction de l'ensemble des élèves à partir du moment où les questions à traiter relèvent de leur compétence. Leur formation ainsi que la place qu'ils occupent au sein des équipes éducatives leur permettent d'analyser les situations et d'aider les élèves, dans le cadre d'entretiens individualisés, à articuler leurs aspirations aux réalités scolaires, familiales, socio-économiques.

Le travail en complémentarité avec les professeurs principaux comme avec l'ensemble des membres de l'équipe éducative est nécessaire mais il ne peut s'agir ni de substitution d'un personnel à un autre, ni d'associations « le cas échéant » dans des entretiens conduits « en binôme ». Nos pratiques se fondent sur des règles déontologiques telles que la neutralité, le respect de la personne, la confidentialité, le secret professionnel, la confiance. Elles sont incompatibles avec celles que préconise l'administration.

Comment sera perçue, par la famille et l'élève, la présence du copsy dans le cadre de ces entretiens institutionnalisés ? De quel côté sera-t-il placé ? Qu'elle valeur sera accordée à sa parole ? Qu'elle confiance lui sera-t-elle accordée par la suite ? Par ailleurs, quelle place le copsy peut-il occuper ? Quel rôle risque-t-il de jouer ? Qu'elle parole s'autorisera-t-il à tenir dans ce cadre ?

On peut donc s'interroger à juste titre sur la pertinence d'une participation des conseillers d'orientation-psychologues à des entretiens obligatoires où les élèves seraient convoqués à une période de l'année bien déterminée.

Nous savons tous que l'orientation est étroitement liée à l'affectation, que les taux attendus de redoublement et de passage sont définis précisément par l'administration .

L'entretien d'orientation, tel qu'il est conçu, peut, malgré la bonne volonté des acteurs, induire une orientation douce par consentement des familles. Parions que les familles les plus démunies risquent d'en être victimes le plus souvent.

Cet entretien peut devenir un outil puissant pour conformer les résultats d'établissement aux indicateurs de performance et aux politiques académiques et ministérielles.

Il n'est pas question de nier l'importance du dialogue entre les professeurs, l'élève et sa famille. Cependant, l'entretien d'orientation est d'un tout autre ordre, il nécessite une professionnalité qui s'acquiert par une formation spécifique.

Confier à des personnes non formées, à des non psychologues, la responsabilité du conseil en orientation pose d'importants problèmes déontologiques et pratiques et engage fortement la responsabilité des acteurs et du Ministère de l'Education Nationale.

Ce n'est évidemment ni avec une sensibilisation aux techniques d'entretien, ni avec un guide technique, que l'on peut s'en approprier la démarche contrairement à ce que préconise le ministère dans ses circulaires.

C'est pour ces raisons qu'il nous paraît nécessaire de refuser de participer à toute formation à l'entretien en direction des professeurs et des équipes éducatives et de rester d'une extrême prudence face aux modalités d'entretien prescrites par l'administration.

Chacun doit demeurer dans son champ de professionnalité et parler de la place qu'il occupe dans l'institution : on ne peut s'improviser professeur comme l'on ne peut s'improviser conseiller d'orientation-psychologue .Le brouillage du rôle de chacun ne peut qu'être néfaste aux élèves et à leurs familles ainsi qu' au devenir de nos métiers respectifs.

**COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE DU SNES-COPSY
AUPRES DU PRESIDENT DE LA REGION PACA
Le 15 décembre 2006 à l'Hôtel de Région**

Etaient présents :

Représentant Michel VAUZELLE, Président de Région :

- *Gaëlle GUEGUEN, Conseillère Technique auprès du Président (Education, Formation, Recherche, Enseignement Supérieur),*
- *Bruno ACAR, Directeur Général Adjoint (Education/Formation, Emploi, coopération décentralisée, Jeunesse, Culture).*

Pour le SNES :

- *Josiane DRAGONI, Secrétaire Générale SNES, académie d'Aix-Marseille,*
- *Elisabeth GEHRKE, COPsy, académie d'Aix-Marseille,*
- *Michelle LAROQUETTE, COPsy, académie d'Aix-Marseille,*
- *Daniel DE LA CRUZ, DCIO, académie de Nice,*
- *Christine DELLA SUDDA, COPsy, académie de Nice,*
- *Nathalie FETNAN, COPsy, académie de Nice.*

Excusé:

Richard GHIS, Secrétaire Général SNES, académie de Nice.

Le SNES avait souhaité interroger Michel VAUZELLE, Président de la Région PACA et deuxième Vice-Président de l'Association des Régions de France sur les propos de Monsieur ROUSSET, Président de L'Association des Régions de France, tenus lors du colloque de 8 juin à Lille, qui traduisent la volonté des régions de s'emparer de compétences liées à l'orientation.

INTERVENTION DU SNES

1. **Nous avons fait part de l'inquiétude des COPsy et DCIO ainsi que de toute la communauté éducative sur ce dossier** et rappelé qu'en 2003 nous avons fait échouer la tentative de décentralisation des services et des personnels d'orientation.
Michel VAUZELLE s'était alors clairement positionné contre ce transfert.
2. **Nous avons fait état du contexte général :**
 - ✓ La politique gouvernementale de suppression des moyens de l'Education Nationale dans le second degré : 13% du nombre des enseignants depuis 2003, division par cinq du recrutement des COPsy dans le même temps et menaces sur les modalités de leur recrutement pour l'avenir.
 - ✓ Les prises de position répétées de l'ARF en matières d'orientation et d'éducation : Monsieur ROUSSET est intervenu auprès de Monsieur de Robien pour réclamer la création d'une service régional d'information et d'orientation. Il a exprimé, lors du colloque de l'ARF de juin 2006, ses regrets que " le service public d'orientation n'ait pas été transféré " aux régions et évoqué le projet de services régionaux d'orientation. Enfin, Monsieur AUXIETTE, Président de la Région Pays de la Loire est allé plus loin en invitant les présidents de région à réfléchir dans la perspective d'une éducation régionalisée.
 - ✓ Un discours très prégnant chez les institutionnels et les partenaires sociaux qui consiste à réduire les causes des problèmes d'emploi et de chômage à une "mauvaise orientation", la faute en revenant bien sûr aux COPsy. Le débat sur l'université en est un exemple.
 - ✓ A travers ces discours, la négation de nos services et de notre métier qui se traduit entre autre par la délégation aux enseignants d'un certain nombre de missions (liaison enseignement secondaire / enseignement supérieur, entretiens 3èmes...) et la volonté de réduire les missions des COPsy à l'information et à l'insertion..
Derrière ces questions se cachent des enjeux très importants pour l'Education.
3. **Nous avons réaffirmé notre identité professionnelle et nos positions** concernant :
 - ✓ Notre public prioritaire : celui de la formation initiale. L'orientation recouvre des missions différentes, fait appel à des pratiques, des personnels et des structures différentes et spécifiques selon les publics. Cette diversité est légitime du point de vue des usagers : leurs besoins et leurs problématiques ne sont pas identiques selon l'âge et le statut.

- ✓ Notre qualification de psychologue dans l'Education Nationale est nécessaire pour appréhender l'élève comme sujet (et non comme objet) en prise avec des préoccupations personnelles et des questions d'identité, d'avenir et ce, dans un contexte scolaire qui implique des problématiques liées aux apprentissages, au processus d'éducation.
- ✓ L'information sur les métiers et les formations qui constitue une de nos missions, est un champ partagé avec d'autres partenaires.
- ✓ Le partenariat : le travail en complémentarité avec d'autres organismes dans le respect des missions et des spécificités de chacun.

4. **Nous avons pointé, au niveau régional, les dérives et confusions** entraînées par la convergence des discours et des travaux qui tendent à réduire l'orientation à une meilleure adéquation formation -emploi et le glissement du champ de l'orientation scolaire à celui de l'orientation professionnelle.

- ✓ Espace compétences : Groupe d'intérêt public (GIP) régional qui a mis en place un groupe de travail « Bilan-orientation » au sujet duquel nous avons peu d'informations, sinon qu'il travaille sur la mise en réseau des différents organismes intervenant dans le champ de l'orientation professionnelle et sur la notion d'une « culture commune ». Qu'est-ce que la culture commune pour un psychologue ? On est psychologue et qualifié comme tel ou on ne l'est pas. Une « attitude bienveillante », partagée par tous serait-elle suffisante pour traiter de problématiques personnelles complexes ?
- ✓ Les COTEF (Comités Territoriaux d'Education et de Formation) : le « E » d'Education soulève des interrogations sur la volonté de la Région de se positionner sur les problématiques de l'éducation et de l'orientation scolaire.
- ✓ Le désinvestissement de l'Etat de sa mission, traduit par les choix fait en matière de politique éducative et budgétaire, de mener chaque jeune au maximum de ses possibilités, alors que dans le même temps il s'appuie sur la dynamique créée en région pour déléguer l'information sur les métiers.
- ✓ Les interventions pernicieuses et dangereuses au seins des établissements scolaires, d'organismes positionnés sur les champs de l'insertion ou de l'emploi.
- ✓ L'inquiétude et l'angoisse des familles qui les amènent à être preneuses de tout ce qu'on peut leur proposer, notamment de l'apprentissage.

INTERVENTION DE LA REGION

En réponse à nos interrogations, les représentants du Président VAUZELLE ont tenu à réaffirmer tout d'abord la position du Président sur ces questions, puis à se démarquer des positions de l'ARF.

1. « Le président a toujours été très clair sur ces questions ».
 - « Dans tous les dispositifs mis en place, on a été vigilant à ne pas entretenir de confusion ».
- A l'appui de ces affirmations, plusieurs exemples sont développés :

- ✓ Les COTEF. Le « E » d'éducation a soulevé la question : « Est-ce que la Région n'allait pas au-delà de ses compétences ? »
C'est une structure qui « permet de développer des liens entre les acteurs et d'intégrer l'Education Nationale ». « Les présidents de COTEF ont fait très attention à ne pas mélanger éducation et carte des formations, apprentissage, information sur les métiers... pour laquelle il s'agit de développer des outils mis à disposition des partenaires en restant bien sur l'information ».
Pour les élus, ça a été une vraie difficulté mais les « dérapages ont été corrigés et les positions sont claires ». « Même les élus ne veulent pas d'adéquation emploi-formation ». « On ne parle plus de compétences mais de qualifications ».
- ✓ Les discussions avec les branches professionnelles. Elles intègrent l'Etat à travers la présence des deux recteurs, signataires des conventions. « On essaie de sortir du discours commun et d'interpeller les branches sur les conditions de travail... d'aller au-delà de cette information simple que si les jeunes ne vont pas vers des métiers, c'est qu'ils n'ont pas assez d'information ».
- ✓ La Région est positionnée sur l'information sur les métiers et développe :
 - ➔ Des actions : Métiérama sur Aix-Marseille avec une volonté de mettre l'accent sur les métiers en Région, Studyrama sur Nice, qui « n'est clairement pas dans l'esprit évoqué ».
 - ➔ Des outils : site internet « Les métiers en Région » dont l'objectif est « d'apporter une plus-value par rapport à l'ONISEP et aux autres organismes d'information en donnant la dimension régionale ». Le

site a été conçu avec les branches professionnelles sous le regard de membres du Conseil Régional des jeunes.

« Tant au niveau politique que technique, on a développé des choses intéressantes sans empiéter sur les compétences des autres ».

- ✓ Les ETAIO (Espaces Territoriaux AIO). « Il n'y a aucun dessein caché ». « Il ne s'agit pas de forger une culture commune mais de créer des instances de dialogue et d'échanges et de développer du lien ». « La Région veut avoir une approche globale en dépassant le clivage entre formation initiale et formation continue ».
- ✓ Les sorties des jeunes sans qualification de l'EN. La Région « se bat contre ces sorties... mais c'est le rôle de l'EN. On travaille sur l'après ». « On est sur des compétences partagées mais délimitées ». Puis, référence à la réduction des moyens de l'EN qui aggrave la situation.
- ✓ Pour ce qui concerne l'apprentissage, la Région mène un combat pour résister à la « pression sur les ouvertures de CFA ». (exemple de pression : la demande de moratoire du Recteur de l'académie de Nice sur l'arrêt des ouvertures de sections de CFA)
- ✓ Interventions dans les établissements scolaires. La Région ressent la confusion engendrée. Pour ce qui la concerne, ses « interventions sont labellisées par le rectorat au sein de comités de pilotage » et répondent à « un cahier des charges ». « C'est une garantie ».

2. Concernant les prises de position de l'ARF.

- ✓ **La volonté manifeste était de se démarquer de ces positions.**

« Monsieur ROUSSET s'exprime au nom de tous les présidents de Région ». Le « souci » pour Michel VAUZELLE avec l'ARF c'est qu'elle adopte des positions « sans prendre vraiment l'avis des présidents ». « Il y a l'ARF et d'autre part la Région PACA ».

L'ARF est décrite comme « organisée au départ pour alimenter avec force le combat des régions contre la décentralisation. Elle s'est montrée incompétente pour ça. Elle n'a pas joué son rôle de contre-pouvoir ».

- ✓ **La volonté était également de montrer les limites de la décentralisation et les difficultés auxquelles se trouvent confrontées les régions.**

« L'Etat transfère de plus en plus de missions aux régions » sans compensation suffisante. Exemples du transfert des TOS, et du transfert plus récent de la formation initiale du sanitaire et du social. Sur ce dernier transfert, la situation est décrite comme « explosive » au regard de la vétusté de certains locaux et de l'interpellation de la Région sur le financement du coût des études pour les jeunes.

Dans ce contexte, il n'est « pas sûr que beaucoup de régions souhaitent récupérer d'autres compétences ».

CONCLUSIONS :

L'audience, qui s'est déroulée dans un climat d'écoute et une volonté de dialogue, a été constructive.

Elle a en effet permis :

- que soit réaffirmée l'opposition du Président de la Région à la décentralisation du service public d'orientation déjà exprimée en 2003,
- qu'à travers l'éclairage porté sur le fonctionnement de l'ARF, se manifeste la volonté de la Région PACA de se démarquer des déclarations du Président de l'association,
- enfin, que soit exprimée la volonté de corriger les dérapages et confusions constatés sur le terrain.

Le SNES devra cependant rester très vigilant quant aux dérives toujours possibles et pourra prendre appui sur les positions claires du Président, affirmées lors de l'audience.

Le Président de Région attend du SNES une interpellation officielle d'Alain ROUSSET sur ses propos.

Les représentants du SNES de l'académie de Nice à l'audience

Compte-rendu de l'audience auprès du Recteur du 20 décembre 2006

Une délégation syndicale SNES représentant les COPsy a été reçue par le Recteur le 20/12/2006. Cette délégation était composée de : Christine Della Sudda, Nathalie Fetman, Daniel de la Cruz et Gilbert Bréandon et d'Eric Michelangeli pour le Secrétariat académique du SNES.

Le Recteur était assisté par M. Schmidt, Secrétaire Général et M. Césaro, Doyen des IA-IPR.

Les points sur lesquels nous souhaitions interroger le Recteur étaient les suivants :

- l'avenir de la profession et des CIO
- les budgets de fonctionnement et de déplacement
- la question des postes et de la gestion des personnels
- la formation continue

Le Recteur a introduit l'audience en nous faisant part de son approche de l'orientation.

L'orientation n'est pas un dossier nouveau, il est récurrent depuis plusieurs années. C'est peut-être le moment de faire des bilans, de savoir où l'on en est. C'est un dossier qui l'a toujours "passionné". L'orientation serait un élément explicatif de certains dysfonctionnements de notre système éducatif.

Il s'agit d'une priorité nationale et académique, du collège à l'université. L'éducation à l'orientation et à l'information concerne tous les acteurs du système, de la maternelle à l'université. Il y a mille façons d'en faire, quand on est prof ou personnel d'éducation. La question est : qui fait quoi et comment on le fait. Il y a des experts, des spécialistes formés pour ça, mais ce ne doit pas être un domaine réservé. Le conseiller "d'information et d'orientation" est dans une chaîne mais sa place est particulière parce que c'est son métier. On souffre trop de cloisonnement : l'information et l'orientation doivent être "transverses".

Il faut faire bouger les choses à deux niveaux :

- A la fin du collège, au passage 3^e/2^e, on a des faiblesses dans cette académie : les taux de passages en 2^e sont insuffisants, beaucoup d'élèves entrent en apprentissage, beaucoup abandonnent. Le taux d'accès au niveau IV en LP est trop faible, il faut revaloriser les filières professionnelles et élever le niveau de qualification (le niveau V n'est plus suffisant dans certains secteurs). Diminuer les sorties sans qualifications, cela ne veut pas dire répondre systématiquement à la demande du monde économique.

- Au niveau charnière secondaire / supérieur, le lycée doit préparer dans de meilleures conditions à l'après Bac. C'est le but de la charte qui va être signée entre le secondaire et les universités.

Qui peut faire ça ? Les CIO (les COPsy) ont un rôle très important à jouer mais un prof d'histoire-géo ou d'italien a son mot à dire. Il y a aussi les SCUIO, les forums, on croule sous les forums ! Beaucoup de choses positives se font aussi avec la Région. Il faut avoir une ligne directrice, notamment faciliter les passerelles.

Intervention du représentant du S3

Reprenant les propos du Recteur dans sa conclusion, le représentant du Secrétaire académique a souligné les sorties sans qualifications, les taux de passage en seconde insatisfaisants, les difficultés de l'offre de formation professionnelle et la question de sa liaison avec l'offre d'emploi. En ce qui concerne les personnels des CIO, pour introduire nos questionnements, il a souligné le fait que nous nous étions sentis quelque peu "délaiés" en fin d'année 2006 par l'absence de groupe de travail sur l'ajustement des postes de TZR et par le manque de concertation dans le travail sur la charge d'élèves par conseiller.

Premier point : avenir de la profession et des CIO

Nous sommes intervenus sur ce point en rappelant les déclarations répétées du Premier Ministre ainsi que la mise en place des différentes commissions ou groupes de travail chargés de réfléchir à l'avenir de nos services et de nos missions. La question posée au Recteur était : à votre niveau d'information, que vont devenir les services d'orientation ? La nomination de M. Lunel sous la double tutelle des ministères de l'Emploi et de l'Education nationale entraîne des confusions et des inquiétudes.

En réponse, le Recteur a rappelé qu'il ne participe pas aux négociations nationales et qu'il entendait ici recueillir nos messages au plan académique et les transmettre. Quelles que soient les orientations nationales, il faut savoir comment, ici, on travaille sur l'orientation et le Recteur compte dire comment il veut faire.

Nous avons rappelé que le SNES est opposé à toute scission du corps des COPsy.

Le Recteur a répondu que si c'était le message, il le relayerait.

Toujours sur ce sujet, nous avons précisé nos positions :

- «il y a mille façons de faire de l'orientation» mais celle que nous défendons n'est jamais entendue. Il faudrait mettre le travail de prévention davantage en avant. On perd trop de vue que l'on est dans un processus éducatif dont nous sommes les experts.

- «L'orientation ne doit pas être un domaine réservé» mais celui qui est le plus partagé c'est l'information. Le notre touche à des questionnements identitaires. On ne sent pas, au niveau académique, une volonté de réaffirmer cette diversité ainsi que notre approche spécifique, comme en témoignent les dernières circulaires concernant les entretiens d'orientation en troisième et celle sur l'orientation active en terminale.

Deuxième point : les budgets

Selon les médias, l'orientation irait mal à cause des COPsy, mais il faudrait se pencher sur les conditions dans lesquelles ils travaillent :

- une baisse des budgets de fonctionnement de 24,5% en 6 ans
- le travail du groupe de répartition se fait en fonction de quelques critères, mais à l'intérieur d'une enveloppe globale intangible
- cette enveloppe ne suffit plus à assurer le fonctionnement des CIO
- les sommes allouées aux frais de déplacement ne permettent plus la couverture des établissements les plus excentrés.

La réponse à ces questions a été faite par M. Schmidt : le budget de l'académie s'inscrit dans le cadre de la loi de finances nationale et, par voie de conséquence, il ne peut y avoir de remise en cause de l'enveloppe globale que se soit pour un service ou un autre. Le

Recteur se dit alerté par nos préoccupations mais ne donne pas de réponse sur le budget 2007. Il reconnaît les problèmes (en particulier celui de Toulon) mais ne prend aucun engagement, parlant simplement de "vigilance". Il souhaiterait un suivi en temps réel par les DCIO sur les budgets et les frais de déplacement.

Troisième point : la gestion des postes

Sur cette question nous avons rappelé au Recteur deux problèmes cruciaux :

1°) La suppression de postes administratifs et de supports de documentation dans les CIO : ceux-ci doivent dans certains cas faire appel à des personnels sous contrat de travail précaire, non formés aux techniques documentaires et à l'approche pédagogique que nécessite l'accueil du public. Leur formation "sur le tas" par l'équipe du CIO accroît d'autant la charge de travail.

2°) Les besoins en postes fixes de COPsy pour arriver à un ratio d'élèves par COPsy satisfaisant sont alarmants dans tous les CIO. En 2006, aucun des 149 sortants de formation n'a été attribué à l'Académie de Nice. Combien seront demandés par le Recteur pour la rentrée 2007 ?

A cette question, aucune réponse précise de la part de M. Schmidt.

Le Recteur pose la question de l'inégale répartition des charges (nombre d'élèves/COPsy) ...« sur laquelle il faut travailler » et ne s'engage pas sur la quantité globale de postes.

Nous avons ensuite pointé un certain nombre de dysfonctionnements dans le déroulement des différentes CAPA et Groupes de Travail :

3. tout d'abord, l'absence d'installation officielle de la nouvelle CAPA
4. aucun compte-rendu des différentes CAPA n'a pu être présenté et approuvé lors de la CAPA suivante
5. les documents de travail des commissaires paritaires ont parfois été disponibles très tardivement, laissant peu de temps aux élus pour préparer leur travail
6. le dernier groupe de travail concernant l'ajustement de rentrée des TZR a été supprimé au motif qu'il n'y avait plus de possibilité d'affectation à l'année.

Face à ces problèmes, parfois récurrents, le SNES attend de l'Administration un plus grand respect du règlement intérieur des CAPA et une meilleure concertation dans les phases préparatoires. Le Recteur nous a demandé de lui faire une courte note en cas de difficultés rencontrées à l'avenir et il a chargé M. Schmidt de veiller à un bon déroulement des opérations de gestion paritaire.

Quatrième point : la formation continue

Enfin nous sommes intervenus sur ce sujet pour exprimer la satisfaction du SNES concernant la mise en place d'un groupe de réflexion sur la formation continue des COPsy, ainsi que l'augmentation du budget pour 2006-2007 (de 3000€ à 5000€). On peut cependant regretter que ce budget demeure insuffisant au regard des besoins en formation (notamment avec l'arrivée d'un nouvel outil de travail incontournable qui est le WISC-IV) : trente heures de formation environ au total. D'autre part il est également regrettable que les frais de fonctionnement du groupe de réflexion soient imputés sur le budget de formation, diminuant par là des possibilités déjà restreintes. Le Recteur ayant dû quitter la réunion, une réponse sans engagement réel quant à nos demandes a été faite par M. Schmidt : aucune information concernant le budget de formation 2007-2008 n'est encore connue à ce jour.

De façon transversale, divers autres points ont été abordés :

Nous avons dénoncé :

- le manque de transparence concernant le groupe de travail "Espace compétences" de la Région car, malgré la présence de deux DCIO de l'académie, aucune information n'est diffusée quant au contenu et aux conclusions des travaux.

- sur la question des E.N.T., l'absence d'information et de concertation avec les DCIO ainsi que les pressions exercées sur certains COPsy. (le Recteur s'est dit très intéressé par les E.N.T.). Nous avons demandé : une meilleure prise en compte des CIO dans la diffusion des informations (circulaires...), et au minimum une simultanéité avec les établissements scolaires. Le Recteur s'en est étonné et a souhaité que les réseaux de diffusion intègrent mieux les CIO.

Conclusion

Assez peu enclin à laisser nos échanges se centrer sur nos préoccupations concernant l'avenir de notre métier (métier qu'il dit bien connaître ainsi que nos revendications) et notre spécificité, sur la pénurie de postes, sur les budgets..., le Recteur n'a apporté aucune réponse à ces questions fondamentales, les renvoyant au niveau national. Son approche de l'orientation faisant écho à celle du Ministère sur le thème de l'orientation comme « transverse », les chances de voir se développer une politique plus favorable à notre endroit au niveau académique qu'au niveau national semblent bien minces !...Nous devons continuer à exercer une vigilance constante à tous les niveaux et nous mobiliser pour lutter contre la déclinaison au plan académique des politiques nationales désastreuses.

Les représentants du SNES à l'audience rectorale.